

MODALITES DES REINSCRIPTIONS 2019 – 2020

Afin de vous remercier de votre fidélité, nous vous proposons une réinscription prioritaire aux activités auxquelles vous avez participé, vous ou votre enfant, cette année 2018/2019.

Nous intégrons également dans le cadre des réinscriptions :

- Les changements de niveaux pour les pratiques corporelles et musicales.
- L'inscription à un cours d'instrument à 2 ou 3 ou collectif, avec une réduction dans le cadre de la « Formule Musique » (dans la limite des places disponibles).
- Les changements de lieux, d'activités et/ou demandes d'activités supplémentaires **dans la mesure des places disponibles.**

Vous pouvez consulter les jours, horaires et les tarifs des cours pour l'année 2019/2020 à l'accueil de chacun des sites à partir du 6 mai et sur notre site : www.rueilcultureloisirs.com
Le bulletin de réinscription joint est à remettre à l'accueil de l'un des sites **entre le lundi 20 mai et le samedi 8 juin 2019**, accompagné des règlements correspondants, établis à l'ordre de Rueil Culture Loisirs.

- 1 chèque pour l'adhésion 2019/2020 **et** 1 chèque du montant annuel des activités souhaitées, ou 2, 3 ou 4 chèques pour paiement fractionné, qui seront encaissés respectivement en octobre et décembre 2019, février et avril 2020 (Tarifs enfants jusqu'à 18 ans, à la date de réinscription).
- Vous pouvez également payer en carte bleue (selon les sites), en espèces et prélèvement SEPA.
- En cas de paiement par Pass + 92 et Rueil Pass loisirs un chèque de caution du même montant vous sera demandé.

Des bulletins sont à votre disposition aux accueils pour le cas où vous ne pourriez imprimer la pièce jointe.

Les réinscriptions incomplètes ne pourront être prises en compte (rubriques non renseignées ou règlements non joints).

Les retours par mail seront acceptés, uniquement pour les paiements par prélèvement SEPA, ils doivent être envoyés à l'adresse suivante : contact@rueilcultureloisirs.fr

Attention ! Aucune réinscription ne sera acceptée après le samedi 8 juin

Les inscriptions des nouveaux adhérents seront prises à partir du **mercredi 19 juin** aux accueils des 11 sites.

La reprise des cours aura lieu à partir du lundi 16 septembre 2019, selon le calendrier ci-joint des séances 2019/2020.

Comme toujours, les horaires définitifs des cours d'instrument seront confirmés début septembre, une fois les emplois du temps de chaque inscrit connus.

[Pour cela, vous devez contacter le site concerné début septembre, afin de connaître l'horaire attribué.](#)

Les réinscriptions étant un avantage réservé aux adhérents, nous vous rappelons qu'en cas de désistement de votre part à la rentrée de septembre, l'adhésion ne pourra être remboursée.

Vous souhaitant une excellente fin d'année et espérant vous revoir parmi nous à la rentrée, nous vous prions de recevoir nos meilleures salutations.